

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

SEANCE DU 07 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 07 janvier à 19h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : C.de BALORRE - D.BOURBAN- R.COLLETTE - R.DENIS – F.BRESSON- S.FOSSEY - A.BELLOCHE - R.RILLET - R.HERBRETEAU - V.MARQUES- B.LECONTE- G.de la FERTE -M.FLERCHINGER - C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE - T. BAUCHERON -F.RATTIER - B. LIBERT- JM. VALLET- D.MAUX -R ADAMIEC - M.F. DESVERGNES - P. LAWSON- F. BERRIER - B. DETROUSSEL - E.LIGER - P.ROUILLARD- M.SALMON - C.DUPOUIS- J.GERMOND – A.COTREL - P.CAPRON - E.GOUELLO

Absents excusés : J.BRULARD - A.PERRAULT -M.BELLOCHE - F.MICHEL- H.LEVESQUE - G.POTTIER - C.BOHAIN

Absents représentés : C. DESMORTIER donne pouvoir à MF. DESVERGNES- C. PETITEAU donne pouvoir à M. BRACKE- B.METAYER donne pouvoir à C.de BALORRE

Monsieur ADAMIEC Romuald est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 35 Votants : 38 Abstention : 0 Contre : 0

<p>Délibération n°2020-0107-1-1 Choix d'un bureau d'études pour l'élaboration du PLUi de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe</p>

Annule et remplace la délibération n°2019-1203-1-1 : choix d'un bureau d'études pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) suite à un problème informatique,

M. le Président rappelle aux membres du Conseil qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 26 juin 2019 s'agissant du choix d'un bureau d'études pour l'élaboration du PLUi de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe. La date de remise des offres a été fixée au 13 septembre 2019. Le délai de réalisation de la mission est estimé à 48 mois à compter de la notification du marché.

-Vu la Cao en date du 07 janvier 2020,

-Vu la proposition de M. le Président sur présentation du rapport d'analyse des offres,

M. le Président propose au Conseil de retenir le cabinet Ouest aménagement SCOP, mieux disant qui a fait une proposition qui se détermine comme suit :

- Prix de base 114 900.00 € TTC

- PSE 1 (agricole) 10 500.00 € TTC

Soit une somme totale TTC qui s'élève à 125 400.00 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE la proposition du cabinet Ouest aménagement scop pour la somme aux conditions décrites ci-dessus,

- AUTORISE M. le Président à signer ce marché et toutes pièces s'y rapportant,

- PRECISE que les crédits sont inscrits au BP 2020 en dépenses et en recettes à l'opération 0131

Délibération n°2020-0107-6-1 Tarifs saison culturelle à compter du 1^{er} février 2020

Monsieur le Président propose au conseil que la tarification applicable à la saison culturelle « Tout Public » y soit rajouter ce qui suit dans les conditions du tarifs réduits :
personnes malades et/ou leurs proches aidants adhérant à France ALZHEIMER 61 (pièce justificative : les pin's)

Spectacles Tout Public	Tarif par personne
Tarif Plein	10 €
Tarif Réduit*	5 €
Cart'Réduc Jeune saison culturelle (enfants du territoire de 11 à 14 ans)	3,50 €
Moins de 10 ans	Gratuit

* *Conditions du tarif réduit :*

- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux avec justificatif,
- Enfants de 11 à 14 ans (non titulaire de la carte « Cart'Reduc' jeunes » saison culturelle) et étudiants,
- Bénéficiaires des interventions artistiques/actions culturelles + 1 accompagnateur si mineur avec justificatif,
- Groupes de 5 personnes minimum.
- Personnes malades et/ ou leurs proches aidants adhérant à France ALZHEIMER 61 (pièce justificative : le pin's)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil de Communauté

- VALIDE les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessus.

Délibération n°2020-0107-7-1
Choix d'une entreprise pour les lots 1 et 2 pour les containers enterrés

- Vu la CAO en date du 07 janvier 2020,

Mr le Président propose de retenir :

- Pour le lot n°1, l'entreprise CONTENUR mieux disante avec une proposition selon les éléments dans le tableau ci-dessous,
- Pour le lot n° 2, l'entreprise SUEZ mieux disante avec une proposition selon les éléments dans le tableau ci-dessous,

	Lot n°1 TTC	Lot n°2
Commune de Saint julien	Containers OM 6 475.20 € *4 = 25 900.80 € Container papier 6 475.20 € *1 Container plastique 6 475.20 € Container verre 6 427.20 €*1 Maintenance préventive annuelle 285 € * 7 = 1 995.00 € (dont lavage et vidange des jus 180.00 €)	2 002.51 € * 7 = 14 017.58 €

Oui cet exposé, le conseil de communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise CONTENUR mieux disante pour le lot n°1 et l'entreprise SUEZ mieux disante pour le lot n°2, selon le tableau ci-dessus,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2020 budget annexe OM (n°604 00).

Délibération n°2020-0107-7-2
**Conventions avec la commune de Saint Julien pour le projet de mise en place d'espaces
propreté avec containers enterrés**

Monsieur le Président rappelle au Conseil les règles relatives à l'aménagement des espaces propreté. La Cdc VHS compétente prend en charge l'acquisition de containers aériens et la maintenance de ces derniers.

Si une commune fait le choix d'un container semi-enterré ou enterré alors le surcoût est à la charge de la commune.

La commune de Saint Julien sur Sarthe a sollicité la Cdc pour l'aménagement d'un parc de 7 containers enterrés et il y a lieu dès lors de prévoir une convention entre la Cdc et cette commune pour la mise en œuvre de cette opération selon les critères décrits ci-dessus.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer ladite convention,
- PRECISE que les crédits en dépenses et recettes seront inscrits au budget annexe OM (n°604 00)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée .